

Italie : non à l'euthanasie par omission

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 13 juillet 2011

La Chambre basse italienne a [voté](#) mardi soir une loi sur la fin de vie interdisant toute forme d'euthanasie, y compris celle qui consiste à refuser les soins ordinaires – alimentation et hydratation – en vue de provoquer la mort. Le vote à bulletins secrets a été remporté par 278 voix contre 205 (et 7 abstentions). Le texte doit maintenant être examiné par le Sénat italien où son adoption est attendue, selon [LifeSite](#).

C'est l'aboutissement d'une procédure législative entreprise à l'occasion du cas Eluana Englaro, cette jeune femme de 38 qui se trouvait dans un état végétatif persistant, mais en bonne santé, à la suite d'un accident. Le père d'Eluana avait demandé qu'on ne la nourrisse plus et qu'on ne l'hydrate plus afin qu'elle meure. Il en avait obtenu la permission auprès de la Cour suprême italienne et une tentative de dernière minute de faire signer une décision contraire par le Président italien avait échoué : à la fin de 2008, Eluana était morte au bout de 4 jours sans nourriture et sans eau.

Mais les avertissements clairs de l'Eglise contre cette « euthanasie par omission » et une mobilisation ferme des élus italiens a permis que la bataille ne s'arrête pas là. La loi qui vient de franchir l'une de ses plus importantes étapes en Italie interdit explicitement cette pratique – à l'inverse de la loi sur la fin de vie française, dite « Leonetti », adoptée en 2005, qui classe explicitement l'alimentation parmi les soins que l'on peut refuser aux personnes non seulement en phase terminale mais sans espoir d'amélioration de leur situation.

La nouvelle loi italienne, si elle est adoptée, autorisera les Italiens à déposer un « testament de vie » par lequel ils pourront par avance refuser, au cas où ils se trouveraient en état d'inconscience, tout « traitement disproportionné ou expérimental ».

Il est précisé que le testament de vie ne pourra donc en aucun cas viser le retrait de la nourriture ou de la hydratation, sauf les cas où celles-ci « se révéleraient sans efficacité désormais pour donner au patient en phase terminale les facteurs de nutrition essentiels au fonctionnement physiologique essentiel du corps » – autrement dit, au moment où nourrir ne sert plus à rien voire cause des souffrances.

Si le ministre Maurizio Sacconi, ancien socialiste, aujourd'hui ministre du Travail et des Affaires sociales du gouvernement Berlusconi, a salué « une loi sous le signe de la laïcité adulte », plusieurs voix se sont élevées contre elle, comme celle de Beppo Englaro qui l'a décrétée « inconstitutionnelle ». Il est vrai que le père d'Eluana est devenu un militant pro-euthanasie de premier plan en Italie... Sans surprise non plus, le Chirurgien officiellement chargé des transplantations d'organes l'a également critiquée, qualifiant la loi d'« incivile et inacceptable » et

annonçant d'ores et déjà son projet de recueillir des signatures afin de faire organiser un référendum d'abrogation.

© [leblogdejeannesmits](#).